

## Réouverture de l'aide aux loyers de la Région Ile-de-France

Proposée une première fois au mois de novembre 2020, l'aide au loyer de la Région Ile-de-France est reconduite pour soutenir les artisans, commerçants, restaurateurs, locataires de locaux commerciaux qui ont dû cesser d'accueillir du public en mars 2021.

Elle s'adresse également à certaines catégories de l'hôtellerie et de l'évènementiel autorisées à ouvrir mais qui ont subi un forte baisse d'activité.

Le montant de l'aide est de 1 000 euros.

L'aide est à solliciter jusqu'au 7 mai et accessible via le lien ci-dessous :

<https://www.iledefrance.fr/aide-au-loyer-pour-la-relance-des-commerces>



AIDE AU LOYER POUR LA RELANCE DES COMMERCES

### Aide au loyer de 1 000 €

**Nous sommes là !**

Commerces, bars, cafés, restaurants et artisans... vous êtes confrontés à une fermeture administrative dans le cadre du 2<sup>ème</sup> confinement et vous avez des problèmes pour payer votre loyer?

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE EST LÀ POUR VOUS AIDER !  
LA RÉGION VOUS PROPOSE UNE AIDE FORFAITAIRE D'UN MONTANT DE 1 000 €.